

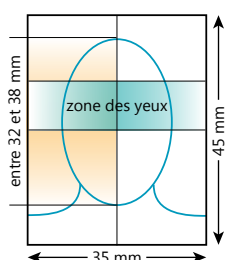
## Liste des pièces à fournir

*lors du rendez-vous avec la pré-demande ou le formulaire papier*

### Une photo

**Datant de moins de 6 mois et ressemblante** au jour du dépôt de la demande.

Nette, sans trace, ni rayure, ni pliure.



**NE PAS LA  
DÉCOUPER  
NI LA COLLER**

- En couleur.
- Centrée, au format 35 x 45 mm ; taille du visage comprise entre 32 et 36 mm du menton au sommet du crâne, hors chevelure).
- Sur fond clair (bleu ou gris) et uni ; le fond blanc est interdit.
- Correctement contrastées, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan, sans sur-exposition ni sous-exposition.
- Le visage face à l'objectif, la tête droite, yeux parfaitement visibles et ouverts.
- Tête nue, les cheveux ne doivent pas recouvrir le visage qui doit être dégagé sans accessoire visible (barrettes, chouchou, serre-tête, couvre-chef, foulard, etc...).
- Expression neutre avec la bouche fermée.
- Montures de lunettes ne masquant pas les yeux (les montures épaisses sont interdites) sans reflet, ni verres teintés (ou colorés) ; le port des lunettes n'est pas obligatoire.

**Agréée Norme ISO/IEC 19794-5 : 2005 (photographe professionnel ou cabine photographique)**

### Les timbres fiscaux

**Disponibles sous forme dématérialisée**

en simultanément avec la pré-demande en ligne **ou** sur le site : <https://timbres.impots.gouv.fr> **ou** chez le buraliste.

**Obligatoires pour le passeport : 17 € (moins de 15 ans) ou 42 € (15 ans et plus).**

Gratuité dans certains cas (ex : rectification des données dans la période de validité).

**Seulement en cas de perte ou vol pour la carte d'identité : 25 € (tarif unique).**

Gratuité dans tous les autres cas.

### Un justificatif de l'identité du mineur

**Dans tous les cas, si le mineur en possède une ou un :**

L'original de la carte nationale d'identité actuelle.

L'original du passeport actuel.

**Dans le cas d'une première demande, d'une perte ou d'un vol et si le mineur ne possède ni carte d'identité ni passeport :**

L'original d'un document officiel avec photo (ex : carte de transport, d'étudiant, carte vitale, ...).

**Dans le cas d'une perte ou d'un vol :**

L'original de la déclaration de perte ou vol (enregistrée auprès des services de police, de gendarmerie ou au consulat de France) ; à défaut, la déclaration de perte sera faite en Mairie.

---

## Le justificatif d'état-civil du mineur

L'acte de naissance en copie intégrale (Original daté de moins de 3 mois) du mineur.

**Sauf** si celui-ci remplit au moins l'une des conditions suivantes :

- Présentation de l'original d'un titre sécurisé (carte d'identité plastifiée ou passeport électronique ou biométrique), valide ou périmé(e) depuis moins de 5 ans au jour du dépôt.
- Présentation de l'original d'un titre non sécurisé (carte d'identité cartonnée ou passeport hors électronique/ biométrique), valide ou périmé(e) depuis moins de 2 ans au jour du dépôt.
- Demande à l'occasion de la perte ou du vol d'un passeport biométrique valide ou périmé depuis moins de 5 ans.
- Naissance en France dans une commune dans laquelle les actes d'état civil sont dématérialisés (Voir sur le site : liste des villes adhérentes à « COMEDec » ou demander à votre Mairie).
- Naissance à l'étranger (dématérialisation des actes d'état civil).

**Attention** : dans le cas d'une rectification ou d'une correction d'état civil, d'une incohérence des données entre plusieurs titres présentés : l'acte de naissance devra être fourni (sauf en cas de naissance à l'étranger ou dans une ville dont les actes sont dématérialisés, voir plus haut).

---

## Un justificatif de l'autorité parentale

**Dans tous les cas :**

L'original de la pièce d'identité du parent présent + copie de la pièce d'identité de l'autre parent.  
L'original du livret de famille.

**Dans le cas où les parents sont divorcés/séparés**, pour justifier de l'autorité parentale et du domicile de l'enfant :

Le jugement de divorce ou toute autre décision de justice,  
**ou** la convention amiable cosignée des parents + copie de la pièce d'identité du parent non présent  
**ou** à défaut, la copie de pièce d'identité du parent non présent + une lettre de ce dernier, expliquant la séparation des parents, précisant qu'il n'y a pas de décision officielle, précisant l'adresse du mineur ou les 2 adresses du mineur (en cas de résidence alternée) et autorisant le parent présent à faire établir le titre pour l'enfant.

**Dans le cas de l'ajout ou du maintien du nom d'usage** (ex : les noms des deux parents accolés) :

Une lettre manuscrite du parent non présent précisant le nom d'usage retenu + la copie de sa pièce d'identité.

**Si une autre personne que les parents exerce l'autorité parentale et/ou si le mineur est sous tutelle :**

La décision de justice prononçant la déchéance **ou** autorisant la délégation de l'autorité parentale, ou la décision du conseil de famille ou décision de justice qui désigne le tuteur + la pièce d'identité du tuteur.

---

## Un justificatif de domicile

**Dans tous les cas :**

L'original d'un justificatif de domicile daté de moins d'un an, au nom du parent exerçant l'autorité parentale et chez qui habite l'enfant (ex : Quittance électricité, gaz, téléphone, loyer, avis d'imposition, taxe d'habitation, attestation d'assurance logement...)

**Dans le cas où le mineur réside en alternance chez son père et chez sa mère :**

L'original d'un justificatif de domicile récent **de chaque parent** (pour justifier des 2 adresses du mineur) + la copie de la pièce d'identité du parent non présent.

**Si le représentant légal et le mineur habitent chez quelqu'un depuis plus de 3 mois :**

- 1) L'original d'un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant (voir liste ci-dessus)
- 2) Une attestation sur l'honneur de l'hébergeant (**voir imprimé ci-joint en page 3**).
- 3) La photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant.





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## ATTESTATION D'HEBERGEMENT

Date de dernière mise à  
jour : 9/03/2018

Préfecture  
Centre d'expertise et de ressources titres  
CNI-passeports  
Pôle instruction

Destinataires :  
-MAIRIES  
-CERT

Je soussigné (e),

Nom : ..... Prénom : .....

Né (e) le : ..... à : .....

Demeurant (adresse complète) : .....

certifie sur l'honneur héberger de manière stable à mon domicile ci-dessus mentionné :

Mme, Mr (\*) : .....

Né (e) le : ..... à : .....

Fait à : ..... Le : .....

Signature de l'hébergeant,

### Pièces à joindre :

**le document d'identité de l'hébergeant,  
un justificatif de domicile de l'hébergeant,**

**En application de l'article 441-7 du code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :**

- 1° - d'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexacts,**
- 2° - de falsifier une attestation ou d'un certificat originairement sincère,**
- 3° - de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.**

(\*) Rayer la mention inutile